

Les familles d'accueil

Mesdames et Messieurs, membres du Jury

J'aimerais vous parler d'une petite fille. Elle est née en 1999. Elle est née pour recevoir comme tous les enfants des bisous, des câlins, une éducation mais son destin en décidera autrement. Elle pleure pour avoir un biberon, mais sa maman ne supporte plus ses pleurs, elle la gifle ! Pourtant, elle, qui vient de naître ne demande que son biberon. Le papa lui, connaît les déboires de l'alcoolisme et est complètement absent face à une maman en carence éducative. La petite fille va encore pleurer, et prendra encore des coups et encore des coups, jusqu'au jour où la maman décide de quitter le domicile temporairement.

Ce bébé, Mesdames Messieurs et Membres du Jury, a la chance d'avoir un grand-frère. Âgé de 5 ans, il va prendre en charge sa petite sœur. A 5 ans il lui donne ses biberons de lait froid. Il va maintenir sa petite sœur en vie... La mère est très souvent absente. Le papa observe la situation. En fait, c'est l'alcool qui occupe toutes ses pensées. Il est arrivé que les parents laissent ce bébé et son frère seuls plusieurs jours.

De retour à son domicile cette maman ignore son bébé et s'acharne sur son fils de 5 ans jusqu'à lui fracturer l'avant-bras.

Mesdames Messieurs Membres du Jury, les pleurs de cette enfant vont alerter les voisins qui eux, vont faire le 17. Son grand-frère a même été hospitalisé pour une fracture du bras en raison des coups. Les enfants seront « sauvés ». Le papa est en liberté tandis que la maman de cette petite fille est arrêtée, jugée et va en prison.

Que sont devenus cette enfant, son frère et ses parents ?

Cette enfant et son frère ont été pris en charge par le Conseil Général en raison des appels téléphoniques des voisins. Ils sont tous deux placés en famille d'accueil. Après 3 ans de placement, ils apprennent malheureusement le décès de leur maman en 2002. Celle-ci était enceinte de 7 mois. Deux ans plus tard, le sort continue à s'acharner sur ses deux enfants ; ils apprennent le décès de leur papa.

Mesdames Messieurs et Membres du Jury, j'aimerais attirer votre attention ! Les enfants sont en placement depuis 5 ans, ils se sont posés, ont trouvé de l'amour, et surtout la joie de vivre. Un mois après le décès du papa, nouveau rebondissement ! Les enfants sont pupilles d'état et apprennent qu'ils sont adoptables. Les enfants vont donc partir en adoption et seront séparés, un mois seulement après le décès de leur papa, dont ils n'ont même pas fait le deuil...

Le Conseil Général prend la décision de les basculer en adoption.

Mais revenons à la petite fille de 6 ans ! Elle veut une vie normale, de princesse. Par chance, sa famille d'accueil a pu l'adopter après des mois de combat. Son frère, qui, n'a pas le même père n'a pu être adopté. Celui-ci est resté en famille d'accueil jusqu'à sa majorité toujours à la recherche d'un amour paternel. Le Conseil Général a fait des démarches pour trouver son père. Leur rencontre s'est mal passée.

Cette petite fille était bébé quand cela est arrivé ; celle-ci ne se rappelle pas de ses parents, de sa vie « malheureuse » tandis que son frère se souvient de tout son passé, il a grandi avec toutes ses souffrances et des carences éducatives et affectives...

Cette enfant, c'est moi.

Je me trouve aujourd'hui devant vous pour vous parler des droits de l'enfant, **des familles d'accueil et de leur rôle essentiel dans la prise en charge des enfants qui vivent d'importantes difficultés dans leurs familles**. Grâce à ces familles d'accueil, des enfants peuvent grandir, vivre, s'épanouir, rêver...

Il y a 45 000 foyers qui exercent en France la fonction de famille d'accueil.

Recueillir chez soi un enfant, placé dans le cadre de la protection de l'enfance, suppose **un engagement fort**. C'est aussi un véritable métier, celui **d'assistant familial**.

Pour diverses raisons, certains enfants doivent être séparés de leurs parents. Ils sont placés dans des familles d'accueil qui s'engagent, selon la loi, à leur procurer un « cadre de vie chaleureux et équilibré pour leur permettre de se développer physiquement, psychiquement et affectivement ».

S'engager comme famille d'accueil est une activité très encadrée. Depuis 2006 (décret n°2006-627 du 29 mai 2006), l'activité d'assistant familial, consiste à « accueillir à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans ».

Les employeurs sont les services sociaux du Conseil Général, des associations ou établissements médicaux.

Mais comment obtenir cet agrément ?

Pour obtenir l'agrément, il faut un extrait du casier judiciaire de tous les membres majeurs de la famille. L'instruction de l'agrément dure **quatre mois**. Enquêtes, entretiens, visites s'enchaînent alors ! Ces étapes ont pour but de vérifier si vous êtes disposé à vous engager dans la durée, que vous avez un bon niveau scolaire, mais aussi si le logement est assez grand, car chaque enfant doit avoir sa chambre. Les travailleurs sociaux s'intéressent également à votre mode de vie, à vos aptitudes au dialogue, à votre disponibilité...

Cet agrément est valable pendant 5 ans, renouvelable et valable dans toute la France. C'est après 60 heures de formation que vous accueillerez vos premiers enfants. Vous devrez encore suivre une formation de 240 heures sur les aspects psychologique, éducatif et juridique du métier, à l'issue de laquelle vous présenterez le diplôme d'état d'assistant familial (DEAF).

Vous le voyez bien, la fonction de famille d'accueil est un vrai métier qui ne s'improvise pas !

La mission d'un foyer d'accueil consiste à apporter aux enfants de l'affection, un cadre et une sécurité qui leur permettront de s'épanouir au sein de la famille.

Mais ce n'est pas la seule mission. Il s'agit aussi de garder le lien avec les parents de l'enfant.

Il faut donc faire preuve d'une totale discrétion sur ce qu'a vécu l'enfant et veiller à ne jamais porter de jugement sur sa famille. Vous, famille d'accueil, êtes là pour la suppléer, non pour la remplacer, l'objectif étant que l'enfant, à terme, la réintègre.

La plupart du temps, les parents biologiques conservent l'autorité parentale.

Cela oblige la famille d'accueil à demander des autorisations pour ce qui touche à la vie de l'enfant, par exemple : prendre le bus scolaire, aller chez le médecin... Ce qui engendre parfois des situations complexes.

Une famille d'accueil doit exercer son autorité comme avec ses propres enfants, tout en restant à sa place. C'est un exercice parfois compliqué ! Les enfants accueillis ne doivent pas vous appeler papa et maman. Il faut trouver le bon équilibre.

Mesdames, messieurs, membres du jury,

Il faut bien comprendre que ce métier est un métier à temps complet. Vous ne pouvez pas le quitter à 18 h et le reprendre le lendemain à 8 h ! Les familles d'accueil travaillent 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

C'est la raison pour laquelle des tensions peuvent éclater avec vos propres enfants.

Une famille d'accueil est là pour suppléer, non pour remplacer la famille d'origine de l'enfant, je vous l'ai déjà dit. Vous savez aussi que l'objectif est que l'enfant, à terme, réintègre sa famille.

Pourtant, après plusieurs années passées à s'occuper d'un enfant, comment supporter son départ ?

En général, la séparation s'effectue par paliers progressifs, en même temps que la situation de la famille biologique s'améliore, ou simplement parce que le jeune entre dans la vie professionnelle et s'éloigne peu à peu.

Mesdames Messieurs et Membres du Jury, j'aimerais attirer votre attention. Je pense que la fonction d'assistante familiale est un travail, même si la rémunération est peu en rapport avec la responsabilité du travail.

Mesdames Messieurs et Membres du Jury, j'aimerais vous parler des enfants accueillis dans ces familles.

Il s'agit souvent d'enfants carencés au niveau scolaire mais aussi relationnel, qui, parfois dès la naissance, n'ont pas bénéficié de parents constants ou adéquats et qui ont développé des troubles somatiques, cognitifs, relationnels et qui souffrent de retards moteurs.

On assiste à une augmentation de 28 % du nombre d'enfants placés. Les raisons ? L'éclatement familial, l'abandon, l'alcoolisme, les abus sexuels, la maltraitance mais aussi la drogue. L'inactivité et le désœuvrement des parents entraînent souvent un isolement social favorisant la perte des repères et des responsabilités de chacun.

J'aimerais maintenant vous parler, en particulier, d'un enfant âgée de 9 ans. Léa est une petite fille avec une bonne élocution mais avec des gros troubles psychologiques, des troubles du comportement. Léa est en famille d'accueil en raison d'une mère abandonnique, qui n'assure pas sa sécurité.

Cette enfant est à l'école primaire en classe de CM1, avec un passage en CM2 prévu.

En raison des difficultés, sa famille d'accueil s'interroge sur les raisons pour lesquelles cette enfant n'a jamais redoublé. La famille d'accueil interroge la directrice de l'école sur les difficultés de Léa. Après plusieurs mois, désemparée et sans réaction de la directrice scolaire, la famille d'accueil ne sait plus comment faire et ne semble pas être entendue. Celle-ci décide d'alerter les travailleurs sociaux sur les lacunes de Léa. L'éducatrice se met en contact avec l'école pour faire un bilan scolaire. Léa est reconnue dyslexique et dyscalculique. Elle a plutôt un niveau de fin CP. Ne pouvant proposer aucune solution, elle devra finir son parcours primaire pour être enfin orientée dans un parcours adapté. Ses parents biologiques refusent tout suivi et écoute éducatifs, ils n'en trouvent pas l'utilité.

Mesdames Messieurs et Membres du Jury, pensez-vous qu'il est nécessaire d'attendre aussi longtemps pour l'orienter vers un autre parcours scolaire, **un établissement adapté à ses difficultés** ? Que personne ne se soit préoccupée de ses difficultés avant qu'elle ne soit en famille d'accueil ? Est-il normal de la laisser dans cette situation confuse ? Mais Mesdames Messieurs et Membres du Jury, est-il acceptable que la famille d'accueil, elle seule, prenne au sérieux cette situation ?

Je regrette que les remarques de la famille d'accueil n'aient pas été mieux prises en compte par l'école. Dois-je rappeler que les familles d'accueil sont de vrais professionnels ?

Mesdames Messieurs et Membres du Jury. Je suis ici pour vous montrer que le métier de famille d'accueil n'est pas assez reconnu. Je pense que la famille d'accueil a une charge de travail énorme, voire démesurée en raison des difficultés des enfants mais aussi par rapport aux remarques négatives des parents biologiques.

Je plaide pour une vraie reconnaissance de cette fonction.

Je plaide pour une vraie reconnaissance de ces professionnels dont le métier consiste à affronter les souffrances des enfants et leurs grosses carences éducatives, sans jamais être assez entendus.

Je plaide pour une vraie reconnaissance ces familles d'accueil dont le métier consiste à aimer, à élever, et à accompagner des enfants.

AMANDINE